



Photo : hoe

La House of Entrepreneurship conseille les futurs entrepreneurs dans leurs démarches afin de créer leur entreprise avec le statut de SARL-S. Actuellement, une dizaine d'autorisations provisoires de SARL-S ont été délivrées par le ministère de l'Économie.

# La création d'entreprise, une formalité

Avec l'entrée en vigueur du statut de la SARL à un euro, les futurs entrepreneurs vont pouvoir se lancer plus facilement. Une jeune Luxembourgeoise nous a conté combien cela lui avait simplifié la vie.

**Entrer dans le monde de l'entrepreneuriat n'est pas chose aisée, surtout lorsqu'il faut poser sur la table un capital social minimum de 12 000 euros. C'est pour cela que le gouvernement a planché pendant plusieurs mois sur la possibilité de simplifier les conditions de création d'une entreprise via un véhicule sociétaire adéquat pour ceux et celles souhaitant se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat tout en bénéficiant d'un encadrement juridique sécurisant. Ce nouveau statut se nomme SARL simplifiée (SARL-S), ou plus communément SARL à 1 euro.**

De notre journaliste  
Jeremy Zabatta

Accessible aux personnes physiques, via des formalités et des coûts réduits, dans la mesure où le capital social minimum demandé est compris entre 1 et 12 000 euros, ce statut est en vigueur depuis le 16 janvier.

Claire Delcourt, une jeune Luxembourgeoise ayant fait des études en biologie à Innsbruck (Autriche) et

une formation en physiothérapie pour animaux pendant deux ans et demi en Allemagne, a opté pour une SARL-S afin de se lancer. «Je suis tout au début de mon aventure, mais j'ai une passion pour les animaux et j'ai toujours voulu travailler dans un domaine me permettant d'avoir un contact avec eux», explique Claire Delcourt. La physiothérapie pour animaux sert, comme pour les humains, à remédier aux troubles musculaires et traumatiques.»

La jeune Luxembourgeoise, qui occupe actuellement un poste dans un lycée du pays, explique: «Après avoir fini mes études et mes formations l'année dernière, j'ai eu pour objectif d'ouvrir mon cabinet, ici au Luxembourg, pour exercer en tant que physiothérapeute pour les animaux mais également pour offrir des produits servant à la santé des animaux domestiques, du chien au cheval. J'ai un peu fait le tour de la question, je me suis renseignée sur les modalités pour ouvrir mon entre-

prise, et également pour travailler avec des cabinets vétérinaires sous forme de rétrocession (NDLR : une pratique consistant à verser à un confrère une partie des honoraires reçus en contrepartie d'un local et d'une clientèle). Mais quand j'ai fait le compte, je me suis aperçue qu'il y avait des freins importants, comme celui d'avoir un capital de départ de 12 000 euros. C'est quand même une belle somme.»

► **«Cela a été formidable»**

Claire Delcourt a donc commencé à travailler dans un lycée avec l'idée d'économiser pour se doter d'un capital et se lancer. Une démarche qui aurait pris pas mal de temps. «Mon entourage m'a alors parlé de la possibilité de monter une SARL-S. Je me suis rendue à la House of Entrepreneurship et ce fut un réel soulagement. On m'a expliqué ce qui était possible, les démarches à suivre, etc. Bref, cela a été formidable et maintenant, je

peux me lancer», souligne Claire.

Guylaine Bouquet-Hanus, Business Manager à la House of Entrepreneurship, a tout de même tenu à préciser que le cas de Claire Delcourt était un peu particulier en soulignant, et pour éviter toutes confusions, que la SARL-S ne s'adresse pas à tout le monde (*voir ci-dessous*). «La SARL-S ne s'adresse pas aux professions médicales. Ici, c'est l'aspect commercial avec la vente de produits pour les animaux qui a primé. De plus, nous ne sommes pas dans une profession réglementée au niveau du ministère de la Santé.»

Avec ce nouveau statut, le Luxembourg veut aider les personnes à se lancer dans le monde de l'entreprise. La SARL-S n'est en soi qu'une étape vers un statut classique comme une SARL traditionnelle. Le but étant de viser les futurs entrepreneurs n'ayant pas besoin d'une structure comme un bâtiment, une zone de stockage, etc., mais juste, pour caricaturer, d'un ordinateur, de leurs mains et de leur savoir-faire.

## Informations pratiques

La House of Entrepreneurship est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h et se trouve au 14, rue Érasme, à Luxembourg-Kirchberg.

Plus d'informations par courriel : [info@houseofentrepreneurship.lu](mailto:info@houseofentrepreneurship.lu) ou sur le site [www.houseofentrepreneurship.lu](http://www.houseofentrepreneurship.lu).

En tout cas, la SARL-S commence déjà à connaître un certain succès, puisque la House of Entrepreneurship a précisé qu'une dizaine d'autorisations provisoires avaient été émises par le ministère de l'Économie, ce qui donnera lieu à une immatriculation au Registre de commerce et des sociétés (RCSL) prochainement.

## Une transition vers la SARL classique

L'objet de la SARL-S doit entrer dans le champ d'application de la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi que certaines professions libérales.

La personne désirant créer une telle société devra introduire au préalable une demande d'autorisation d'établissement auprès du ministère de l'Économie, ce qui lui permettra de recevoir une autorisation provisoire (comportant un numéro de référence définitif), puis d'immatriculer la SARL-S auprès du Registre de commerce et des sociétés. Une fois cette immatriculation réalisée, l'autorisation d'établissement définitive sera émise par le ministère de l'Économie. L'idée qui se trouve derrière ce véhicule sociétaire est d'encadrer de manière transitoire le lancement d'une activité nécessitant peu de fonds. Même si aucun délai n'a été introduit pour atteindre le capital minimal de 12 000 euros, une fois la société bien établie, elle pourra accumuler suffisamment de fonds et le ou les associés pourront, s'ils le souhaitent, modifier les statuts afin d'adopter le régime de la SARL classique.

## Attention : la SARL-S ne s'adresse pas à tous

Si la société à responsabilité limitée simplifiée (SARL-S) vise à faciliter l'accès à l'indépendance au Luxembourg et l'accès à l'entrepreneuriat, elle ne répond pas nécessairement aux besoins de tous les entrepreneurs débutants.

Particulièrement intéressante dans le cadre de prestations de services nécessitant peu de capitaux au départ, comme par exemple le coaching, la consultation ou encore la formation, elle n'est pas forcément appropriée à l'exercice d'une activité nécessitant des investissements corpo-

rels plus importants comme l'aménagement d'un restaurant.

Le choix de la structure juridique appropriée à un projet nécessite toujours une réflexion approfondie qui porte sur de multiples critères tels que la nature et la dimension de l'activité, les besoins en financement de l'entrepreneur ou encore le potentiel de croissance de l'entreprise.

Pour aider à établir la SARL-S, le One-Stop Shop de la House of Entrepreneurship peut aider les futurs entrepreneurs à valider une première approche et à parcourir les options qui s'offrent à eux sans

pour autant apporter un audit approfondi du projet. Le rôle du guichet unique dédié aux entreprises est davantage d'accompagner et de conseiller. Ainsi, des statuts types de SARL-S, à adapter en fonction des besoins et des spécificités de chaque projet, seront mis à la disposition des entrepreneurs par le One-Stop Shop sur demande. Pour cela, la House of Entrepreneurship, en plus de faire un travail de sensibilisation auprès des écoles et du public, reste ouverte aux futurs entrepreneurs, avec ou sans rendez-vous.